

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1625

2 juillet 2008

### SOMMAIRE

<b>ABE Finances S.à.r.l.</b> .....	<b>77967</b>	<b>LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l.</b> .....	<b>77959</b>
<b>Aros Sweden Residential Sàrl</b> .....	<b>77958</b>	<b>Luxfinco S.à r.l.</b> .....	<b>77965</b>
<b>Avrigny S.à r.l.</b> .....	<b>77962</b>	<b>LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft</b>	
<b>Azure Investments Europe S.A.</b> .....	<b>77969</b>	<b>AG</b> .....	<b>77968</b>
<b>Azure Property Group S.A.</b> .....	<b>77969</b>	<b>Luxpar-Ré</b> .....	<b>77999</b>
<b>Azure Property Investments S.A.</b> .....	<b>77969</b>	<b>Mondi Packaging Europe</b> .....	<b>77957</b>
<b>Bluetale S.A.</b> .....	<b>77962</b>	<b>Nepeta S.à.r.l.</b> .....	<b>77954</b>
<b>Bureau Schneider S.à r.l.</b> .....	<b>77954</b>	<b>Nifrac Finance S.A.</b> .....	<b>77960</b>
<b>Centralis S.à r.l.</b> .....	<b>77961</b>	<b>NNS Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>77964</b>
<b>CEREP Broadwalk S.à r.l.</b> .....	<b>77968</b>	<b>Olminvest S.A.</b> .....	<b>77956</b>
<b>CEREP UK Three S.à r.l.</b> .....	<b>77968</b>	<b>Oracle Lux S.à r.l.</b> .....	<b>77958</b>
<b>Charterhouse Poppy II</b> .....	<b>77968</b>	<b>Paritex Holding S.A.</b> .....	<b>77998</b>
<b>Christian Meyer S.à r.l.</b> .....	<b>77965</b>	<b>Pertuy Construction, Succursale de Lu-</b>	
<b>Cometec S.A.</b> .....	<b>77970</b>	<b>xembourg</b> .....	<b>77961</b>
<b>Crealux</b> .....	<b>77965</b>	<b>Pétrel S.à r.l.</b> .....	<b>77955</b>
<b>Crosslink Investment Consulting S.A.</b> ....	<b>77957</b>	<b>Powercom S.A.</b> .....	<b>77956</b>
<b>CS German Retail S.à r.l.</b> .....	<b>77998</b>	<b>Premium Property Partners S.A.</b> .....	<b>77970</b>
<b>DB Vita</b> .....	<b>77958</b>	<b>Remagen Holding S.A.</b> .....	<b>77964</b>
<b>DH Blythe Valley S.à r.l.</b> .....	<b>77962</b>	<b>RREEF</b> .....	<b>77959</b>
<b>Eltop Holdings S.A.</b> .....	<b>77968</b>	<b>Sea Independence II S.A.</b> .....	<b>77966</b>
<b>ERE III - No 4 S.à r.l.</b> .....	<b>77992</b>	<b>Sea Independence S.A.</b> .....	<b>77966</b>
<b>Euroline S.à r.l.</b> .....	<b>77955</b>	<b>Sepia Holding SA</b> .....	<b>77960</b>
<b>European Financial and Partners S.A. So-</b>		<b>Shire Holdings Ireland Limited, Luxem-</b>	
<b>parfi</b> .....	<b>77963</b>	<b>bourg Branch</b> .....	<b>78000</b>
<b>Fara S.à r.l.</b> .....	<b>77957</b>	<b>SPE III Albert S.à r.l.</b> .....	<b>77973</b>
<b>First Donaim S.A.</b> .....	<b>77985</b>	<b>SPI Group Sàrl</b> .....	<b>77967</b>
<b>FMC Finance III S.A.</b> .....	<b>77959</b>	<b>Tarry Group Holding S.A.</b> .....	<b>78000</b>
<b>Gaheraupa S.A.</b> .....	<b>77969</b>	<b>Tarry Group Holding S.A.</b> .....	<b>77964</b>
<b>Games Ventures S.A.</b> .....	<b>77971</b>	<b>Techno Holding S.A.</b> .....	<b>77962</b>
<b>Geraud S.A.</b> .....	<b>77970</b>	<b>Unic S.à r.l.</b> .....	<b>77971</b>
<b>GSMP V Onshore S.à r.l.</b> .....	<b>77999</b>	<b>Volmon Invest S.A.</b> .....	<b>77956</b>
<b>Iberdrola Re S.A.</b> .....	<b>77954</b>	<b>West Investment Holding S.A.</b> .....	<b>77970</b>
<b>K + L Aktiengesellschaft</b> .....	<b>77955</b>	<b>Winam Investment S.A.</b> .....	<b>77989</b>
<b>Language Experts</b> .....	<b>77963</b>	<b>WITEC Group SA</b> .....	<b>77963</b>
<b>Lechef Holding S.A.</b> .....	<b>77960</b>		
<b>L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Cons-</b>			
<b>truction Installation S.A.)</b> .....	<b>77963</b>		

**Nepeta S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 128.155.

---

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date du 6 juin 2008, que Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. (établie et ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, inscrite auprès du Registre des Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 58.628 ) a transféré les 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Adventures West Anstalt (ayant son siège social au 7, Pflugstrasse, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Liechtenstein sous le numéro FL-002.289.789-1).

Depuis cette date, les 500 (cinq cents) parts sociales de la société Nepeta S.à.r.l. -ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg -, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B128.155, sont détenues par Adventures West Anstalt, associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Nepeta S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008074910/8548/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03655. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 106.931.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008075139/206/13.

(080084964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Bureau Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 82.820.

---

**EXTRAIT**

*Assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2008*

«L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun, à l'adresse suivante:

141, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg»

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008075130/820/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00902. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**K + L Aktiengesellschaft, Société Anonyme.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 125.229.

—  
"EXTRAIT"

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mai 2008 que:

"Délibérations"

1) L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de transférer le siège social à L-1338 Luxembourg, 43, rue du Cimetière.

2) L'assemblée générale extraordinaire décide à l'unanimité de remplacer le commissaire aux comptes actuel à savoir Monsieur Jean-Luc JOURDAN, comptable, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, par GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES SA, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey pour un terme allant jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2012.

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2008.

*Pour la société*

*Signature*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2008075122/7044/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR02026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Euroline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 9A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 23.590.

Le bilan du 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075112/6006/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04296. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Pétrel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.009.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique en date du 22 avril 2008*

Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme délégué à la gestion journalière.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour PÉTREL S.à r.l.*

*Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.*

*Signatures*

Référence de publication: 2008075703/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01407. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**Olminvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 41.035.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg*  
- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes vient à échéance à la présente assemblée.  
L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs de Messieurs K. LOZIE et Jean QUINTUS et la société COSAFIN SA  
ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur P. Schill  
pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31.12.2008.

Copie certifiée conforme  
Signature / Signature  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075711/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Powercom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.218.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 2 février 2007 que:  
1. La cooptation de Monsieur Patrick MOINET, en qualité d'administrateur, suite à la démission de Monsieur David DE MARCO, prise par procès-verbal du Conseil d'Administration le 15 décembre 2006 est ratifiée.  
2. Sont réélus administrateurs pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno BEERNAERTS
- Monsieur Alain LAM
- Monsieur Patrick MOINET.

Est réélue commissaire pour la même période, la société:

- CERTIFICA Luxembourg S.à.r.l., ayant son siège social 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2008075700/6312/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04434. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Volmon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 87.240.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075909/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01962. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 14 mai 2008 à 14 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, et des sociétés CRITERIA SARL et PROCEDIA SARL établies au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de commissaire aux comptes de la société MARBLEDEAL LTD, avec siège social au 41 Chalton Street, GB-LONDON NW1 1JD, a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 14 mai 2008 à 15 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Pour *CROSSLINK INVESTMENT CONSULTING S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008074920/768/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Mondi Packaging Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.336.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075153/5770/12.

(080084918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Fara S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.527.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

*Fara S.à r.l.*

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008075599/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02946. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**DB Vita, Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 35.917.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 16. April 2007*

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderung in der täglichen Geschäftsführung:

Mit Wirkung vom 31. Oktober 2006 wurde Herr Tomas Wittbjer als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen. Seit dem 01. Januar 2007 ist Herr Frank Breiting für die Gesamtheit der täglichen Geschäftsführung die Vertretung der Gesellschaft übertragen.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat sowie die Geschäftsführung wie folgt zusammen:

*Verwaltungsrat:*

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Ernst W. Contzen, (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Dr. Stephan Kunze, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Michael Renz, (Poppelsdorfer Allee 25-33, 53115 Bonn)

*Geschäftsführung:*

Frank Breiting, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung, die im Jahre 2010 stattfindet.

*DB Vita*

Schönefeld / Vogel

Référence de publication: 2008074999/1352/25.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Oracle Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 6, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 100.101.

—  
*Résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social avec effet immédiat de 19, place du Marché, L-5555 Remich, à 6, rue de Macher, L-5550 REMICH

Référence de publication: 2008075126/2266/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Aros Sweden Residential Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.732.

—  
Il résulte du contrat de cession en date du 21 décembre 2007 que:

PRECO III (UK) LP, 8 Campus Drive, Parsippany, New Jersey, 07054 USA

cède 39 de ses 211 parts sociales à PRECO III (UK) No. 2 LP, Lothian Road 50, Edinburgh, EH3 9WJ, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 3 juin 2008.

Pour avis conforme

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2008075662/4191/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 118.790.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. Mai 2008*

Die Generalversammlung beschließt, das Mandat der KPMG Audit als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft für das Geschäftsjahr 2008 zu erneuern.

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung zum 31. Oktober 2007 sind Herr Christopher Hughes und Herr Alan Crutchett aus dem Verwaltungsrat ausgeschieden. Ab dem 01. November 2007 gehören Frau Dorothee Wetzel und Herr John F. Robertson dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 01.11.2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg)

Holger Naumann, (Mergenthalerallee 73-75, D-65760 Eschborn)

John F. Robertson, (North Michigan Avenue 875, 6011-1901 Chicago, Illinois)

Dorothee Wetzel, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-190, D-60327 Frankfurt am Main)

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der Generalversammlung im Jahre 2012.

DWS Investment S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Dr. H. Rüth / M. Michaelis

Référence de publication: 2008075001/1352/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03684. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080084952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**LSF5 Hockey Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 133.876.

—  
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075486/5770/12.

(080085703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**FMC Finance III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André.  
R.C.S. Luxembourg B 128.963.

—  
*Auszug der Beschlussfassungen der ordentlichen Hauptversammlung vom 28. Mai 2008*

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, das Mandat von KPMG Audit S.à.r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer als Abschlussprüfer bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2009 zu verlängern.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung beschloss, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder bis zur Abhaltung der Jahreshauptversammlung im Jahre 2009 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Juni 2008.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008075676/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03235. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**Nifrac Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.252.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008075669/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR04015. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Lechef Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.678.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 10/10/2005, a désigné Madame Corinne BITTERLICH, née le 2 juillet 1969 à Quierschied (Allemagne), Conseiller Juridique, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 14/10/2002, a désigné Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 10/10/2005, a désigné Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

LECHEF HOLDING S.A.

FINDI S. à r. l. / MADAS S. à r. l.

Administrateur / Administrateur, Président du Conseil d'Administration

C. BITTERLICH / A. RENARD

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2008075003/795/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Sepia Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.318.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075099/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00152. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.



**Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 64.883.

(Société mère: Pertuy Construction, société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-54320 Maxeville - RCS Nancy 758 801 906)

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 20 décembre 2007*

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société du 20 décembre 2007 que:

- le Conseil d'Administration a coopté, à compter du 20 décembre 2007, Monsieur Alain LOYER, né le 2 octobre 1957 à Paris 15 (France), demeurant 5bis, Russel, CH-1025 Saint-Sulpice (Suisse), en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe AMEQUIN, démissionnaire;

- le Conseil d'Administration a nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, Monsieur Alain LOYER, né le 2 octobre 1957 à Paris 15 (France), demeurant 5bis, Russel, CH-1025 Saint-Sulpice (Suisse), au poste de Président Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Philippe BONNAVE, démissionnaire;

- le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

\* M. Philippe BONNAVE, Administrateur, né le 12 décembre 1953 à Buhl-Baden (Allemagne), demeurant 22, rue Edouard Michel, F-33170 Gradignan (France);

\* M. Pierre-Louis DANIEL, Administrateur et Directeur Général Délégué, né le 11 mai 1953 à Amiens (France), demeurant 206bis, Chemin du Roc Fleuri, F-34170 Castelnau le Lez (France);

\* M. Bruno CABEL, Administrateur et Directeur Général Délégué, né le 29 mars 1960 à Valréas (France), demeurant 8, Place de la République, F-59280 Armentières (France);

\* M. Alain LOYER, Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général, né le 2 octobre 1957 à Paris 15 (France), demeurant 5bis, Russel, CH-1025 Saint-Sulpice (Suisse);

\* M. Thierry MARCHAND, Administrateur, né le 14 octobre 1950 à Paris (France), demeurant 14, rue Lamartine, F-94300 Vincennes (France).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

*Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075009/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02087. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Centralis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 113.474.

La société Optio Expert-Comptable et Fiscal Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 37, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.326 a transféré à la société Firewall Holding S.A., société anonyme, ayant son siège social East 54th Street/ Arango-Orillac Building, PA - Panama City, la propriété de 74 parts sociales en date du 3 juin 2008.

Suite à cette cession, la répartition des parts sociales s'établit comme suit:

- Optio Expert-Comptable et Fiscal Sàrl détient 50 parts sociales.

- Firewall Holding S.A. détient 450 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008075679/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02962. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080085342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**DH Blythe Valley S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 129.074.

Par résolution signée en date du 08 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075024/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03343. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Avrigny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 49.100,00.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.857.

Par résolution signée en date du 08 mai 2008, l'associé unique a décidé de nommer Laurent Belik, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 05 mai 2008 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075049/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03356. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Techno Holding S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 101.254.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075100/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00156. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Bluetale S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 96.239.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILTZ, le 12/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075101/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008, réf. DSO-CR00155. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080084778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**L.M.C.I. S.A. (Luxemburg Metallic Construction Installation S.A.), Société Anonyme.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 94.353.

Par la présente, la société LUCKY-INVEST HOLDING S.A. vous informe de sa démission d'administrateur de la société L.M.C.I. S.A. (LUXEMBURG METALLIC CONSTRUCTION INSTALLATION S.A.) ayant son siège social à L-9942 BASBELLAIN, Maison 12 avec effet au 31/12/2007.

Diekirch, le 5 juin 2008.

LUCKY-INVEST HOLDING S.A.

P. MÜLLER

Référence de publication: 2008075385/2602/15.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**WITEC Group SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 95.276.

Hiermit möchte ich, Wilfried KELLER, wohnhaft in B-4780 Schönberg, Am Burgwall, 2, Sie über meinen Rücktritt von der Funktion als geschäftsführender Direktor der WITEC GROUP S.A. mit Sitz in L-9911 Troisvierges, 31a, route de Wilwerdange mit sofortiger Wirkung in Kenntnis setzen.

Schönberg, den 29.1.2008.

Wilfried KELLER.

Référence de publication: 2008075360/2602/13.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00139. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**European Financial and Partners S.A. Soparfi, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 12.

R.C.S. Luxembourg B 107.105.

Par la présente, je vous informe de ma démission d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société EUROPEAN FINANCIAL AND PARTNERS S.A. SOPARFI, ayant son siège social à L-9942 BASBELLAIN, Maison 12 avec effet au 31/12/2007.

Siebenaler, le 5 juin 2008

Paul MULLER.

Référence de publication: 2008075380/2602/13.

Enregistré à Diekirch, le 9 juin 2008, réf. DSO-CR00135. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080086038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Language Experts, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 131.336.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

*Pour la société*

Paul DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2008075141/206/13.

(080084945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**NNS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 27.500,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 124.806.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008075173/5770/13.

(080084865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Tarry Group Holding S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 40.764.

Par la présente, je vous informe que je dénonce le siège social de la société TARRY GROUP HOLDING SA, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 40 764 qui était préalablement domiciliée en mon étude au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg.

La présente prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 27/05/2008.

M<sup>e</sup> Lex THIELEN.

Référence de publication: 2008075445/318/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Remagen Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.024.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2008***I. Nominations statutaires**

L'assemblée constate que le mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance prendra fin à l'issue de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'élire pour une période de un an se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009 les administrateurs suivants:

- Monsieur Frank MOSAR, Sous-Directeur à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Joseph DELHAYE, Sous-Directeur à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg;

- Monsieur Norbert NICKELS, Fondé de pouvoir à la Banque et Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est réélue comme Commissaire de Surveillance Madame Doris ENGEL, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, et ce pour une durée d'une année se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'ÉPARGNE DE L'ÉTAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008075278/1122/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03418. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Christian Meyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.311.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 16.06.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075389/800390/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 juin 2008, réf. DSO-CR00206. - Reçu 99,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

---

(080085604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Crealux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.312.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 9 mai 2008 à 16.00 heures*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler
2. M. Georges Gudenburg
3. M. Jacques Reckinger
4. M. Claude Weber

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit Sàrl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075286/4685/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080085292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.767.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 mai 2008*

L'associé unique a décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise, PRICEWATERHOUSECOOPERS, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 65.477 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075680/280/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080085345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Sea Independence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.846.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnariat du 28 mai 2008 que:

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut HOHN, né le 26.01.1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075012/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02804. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**Sea Independence II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.136.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnariat du 28 mai 2008 que:

Les mandats des membres du conseil d'administration cités ci-après étant arrivés à terme sont reconduits jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 62985;

- Monsieur André HARPES, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant à L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Helmut HOHN, né le 26.01.1958 à Hillesheim (Allemagne), demeurant à D-54578 Walsdorf, Mühlenweg 12.

Le mandat de commissaire aux comptes cité ci-après étant arrivé à terme est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2010:

- La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 87204.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075010/1285/27.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02802. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080084894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

**SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 69.200,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 123.116.

—  
**EXTRAIT**

Par assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 9 mai 2008, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet au 30 avril 2008 de Monsieur Brian Dublin, demeurant au 249, 28th October St., CY-3035 Limassol, Chypre suite à son courrier de démission daté du 11 avril 2008 de sa fonction de gérant de la Société; et

- d'approuver la nomination avec effet au 9 mai 2008 de Monsieur Johannes Marinus van 't Zelfde, né le 26 juillet 1956 à Schiedam (Royaume des Pays-Bas), demeurant à 5, rue Mathias Goergen, L-8028 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société.

Suite à ces résolutions, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Mikhail Tsyplakov;
- Monsieur Sergey Bokhanov; et
- Monsieur Johannes Marinus van 't Zelfde.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 9 mai 2008.

*Pour SPI Group S.à r.l.*

Mikhail Tsyplakov / Sergey Bokhanov / Johannes Marinus van 't Zelfde

Référence de publication: 2008075267/2134/27.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03396. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**ABE Finances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 92.727.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu

Monsieur Claude BARRÉ, né le 11 avril 1940 à La Roche sur Yvon, demeurant à F 57680 Corny s/Moselle, 6, Clos de Béva, agissant en sa qualité de gérant de la société «ABE FINANCES S.ar.l.», avec siège à L- 8436 Steinfort, 71, rue de Kleinbettingen, (RC B No 92.727). constituée suivant acte notarié du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C No 473 du 2 mai 2003.

lequel comparant a requis le notaire d'acter le transfert du siège social de Steinfort à L-3835 Schifflange, 39, rue d'Esch.

En conséquence l'article 2 première phrase aura désormais la teneur suivante.

**Art. 2. première phrase.** Le siège sera sur le territoire de la commune de Schifflange.

*Frais*

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent quarante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: BARRE, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 06 juin 2008. Relation: EAC/2008/7617. - Reçu: douze euros EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 juin 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008075453/207/27.

(080085710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**CEREP Broadwalk S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. CEREP UK Three S.à r.l.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.425.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51977 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2008075475/211/12.

(080085658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**LUXIMMO Vierte Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 81.905.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/ Alzette, den 13. Juni 2008.

BLANCHE MOUTRIER  
Notar

Référence de publication: 2008075485/272/12.

(080085988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---

**Charterhouse Poppy II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.859.025,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 116.784.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 mai 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1498 du 4 août 2006.

Les comptes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Charterhouse Poppy II  
Signature

Référence de publication: 2008075498/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03922. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2008.

---

**Eltop Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 73.813.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELTOP HOLDINGS S.A., Société Anonyme  
SOFINEX S.A., Société Anonyme  
Signature

Référence de publication: 2008075629/783/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03972. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

---



**Azure Investments Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 129.857.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076567/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03833. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Azure Property Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 104.192.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076565/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03840. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Azure Property Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.  
R.C.S. Luxembourg B 104.194.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008076566/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03835. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Gaheraupa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 75.843.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076489/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04418. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Geraud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 106.926.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008076555/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04177. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Premium Property Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 107.257.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2008.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008076558/1132/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2008, réf. LSO-CQ07295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Cometec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 48.108.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008076552/1172/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04201. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**West Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 70.813.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008076548/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04218. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

---

**Games Ventures S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 84.550.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008076573/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05167. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2008.

**Unic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 139.257.

**STATUTS**

L'an deux mille huit, le trois juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) Monsieur Ronny SCHUMMER, commerçant, demeurant à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, né à Altenburg, Allemagne, le 20 septembre 1977

Et son épouse:

2) Madame Sandy BONIFAS, employée privée, demeurant à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, né à Luxembourg, le 21 juillet 1979.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, le conseil en aménagement et décoration d'intérieur et extérieur, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de UNIC S.à r.l..

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) représenté par CENT (100) parts sociales de EUR 125.- (CENT VINGT-CINQ EUROS) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

- 1) Monsieur Ronny SCHUMMER, prénommé: CINQUANTE parts sociales, 50
- 2) Madame Sandy BONIFAS, épouse SCHUMMER, prénommée, CINQUANTE parts sociales, 50

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre deux mille huit.

#### *Evaluation des frais*

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution à EUR 1.200.-.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) L'Assemblée désigne comme gérants pour une durée indéterminée:

*Gérant technique:*

Monsieur Ronny SCHUMMER, prénommé.

*Gérant administratif:*

Madame Sandy BONIFAS, épouse SCHUMMER, prénommée.

La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe des deux gérants.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. SCHUMMER, S. BONIFAS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2008, Relation: LAC/2008/22518. — Reçu trente et un euros vingt-cinq cents (0,50% = 31,25.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076642/242/103.

(080086955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

### **SPE III Albert S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 139.261.

#### — STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of May.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg.

There appeared:

CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 122569, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

duly represented by Delphine Calonne, lawyer, having his professional address in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 27th 2008.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which he wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### **A. Name - duration - purpose - registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owner(s) of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "SPE III Albert S.à r.l." (the "Company").

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's purpose is the creation, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company

or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company;

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

### **B. Share capital - shares - register of shareholders - ownership and transfer of shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, whereby the number of shareholders is limited to forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.4 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.5 The Company's shares are in registered form.

#### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfers of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such share transfers pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### **Art. 8. Ownership and transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, repre-

senting in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarized form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

### **C. General meeting of shareholders**

#### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor or by the board of statutory auditors, if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.**

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly adopted when approved by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

**Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

**Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders.** The board of managers may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to a specified date falling within a period of four (4) weeks from the date of the general meeting of shareholders to be adjourned. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

**Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.**

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

**Art. 15. Powers of the board of managers.**

15.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association shall be read as a reference to the "sole manager".

15.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

15.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

15.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 16. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

**Art. 17. Election and removal of managers and term of the office.**

17.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager to be revoked, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

17.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may be re-elected for successive terms.



**Art. 18. Convening meetings of the board of managers.**

18.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

18.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 19. Conduct of meetings of the board of managers.**

19.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

**19.2 Quorum**

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

**19.3 Vote**

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

19.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

19.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

**Art. 20. Minutes of meetings of the board of managers.**

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

20.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

20.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

**Art. 21. Dealings with third parties.** The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of any member of the board of managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly in accordance with and subject to the limits of such delegation.

## E. Supervision

### Art. 22. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

22.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

22.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

22.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

22.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - profits - interim dividends

**Art. 23. Financial year.** The Company's financial year shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

### Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

### Art. 25. Interim dividends.

25.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) if the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

25.2 The share premium may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

## H. Governing law

These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2008.

#### *Subscription and payment*

The subscriber, CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l., aforementioned, has subscribed the shares to be issued and paid twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) in subscription for twelve thousand five hundred (12,500) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be EUR 2,000.-.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l., aforementioned, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
2. The following entity and person are appointed managers of the Company with immediate effect and for an indefinite period:

a) CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 123211, having a share capital of fifteen thousand euros (EUR 15,000) and its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) Mr Marc Chong Kan, financial controller, born on 24 August 1964 in Paris, France, residing at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder, acting in his hereabove stated capacities, signed together with the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CB Richard Ellis SPE III Intermediate S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B122569, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

dûment représentée par Delphine Calonne, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 mai 2008.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

#### **A. Nom - durée - objet - siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "SPE III Albert S.à r.l." (la "Société").

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription,

acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **B. Capital social - parts sociales - registre des associés - propriété et transfert des parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales (12.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.4 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.5 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### **Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tous transferts de parts sociales, la date de la notification

ou de l'acceptation par la Société de ces transferts conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### **Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession d'action doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

### **C. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.**

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

#### **Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.**

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.**

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3 Quorum et vote

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

**Art. 13. Report des assemblées générales des associés.** Le conseil de gérance peut reporter toute assemblée générale des associés déjà engagée, y compris toute assemblée générale des associés convoquée pour décider d'une modification des statuts, à une date précise dans un délai de quatre (4) semaines à partir de la date de l'assemblée générale reportée. Par un tel report d'une assemblée générale des associés déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

**Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.**

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

14.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

## D. Gestion

**Art. 15. Pouvoirs du conseil de gérance.**

15.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

15.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

15.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

15.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 16. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

**Art. 17. Election et révocation des gérants et terme du mandat.**

17.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

17.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut être réélu.

**Art. 18. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

18.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

18.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

**Art. 19. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

19.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

**19.2 Quorum**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

**19.3 Vote**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

19.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

**Art. 20. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.**

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

20.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

**Art. 21. Rapports avec les tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles d'une telle délégation et dans les limites de ces règles.

#### E. Surveillance de la société

##### **Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.**

22.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

22.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

22.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

22.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

22.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### F. Exercice - bénéfices - dividendes provisoires

**Art. 23. Exercice.** L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

##### **Art. 24. Bénéfices.**

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

##### **Art. 25. Dividendes intérimaires.**

25.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes provisoires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice financier pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

25.2 La prime d'émission est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.



### G. Liquidation

**Art. 26. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### H. Loi applicable

Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et paiement*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l., susnommée, qui a payé douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) pour une souscription à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 2.000.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

CB Richard Ellis SPE III Intermediare S.à r.l., susnommée, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à deux (2).
2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société:

a) CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123211, ayant un capital social de quinze mille euros (EUR 15.000) et ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

b) M. Marc Chong Kan, contrôleur financier, né le 24 août 1964 à Paris, France, demeurant au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant du comparant, le représentant du comparant, agissant en cette qualité comme dit ci-avant, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. CALONNE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juin 2008. Relation: LAC/2008/22062. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents (0,50% = 62,50.- EUR).

*Le Receveur (signé): SCHNEIDER.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076631/242/701.

(080087023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

### **First Donaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.264.

### STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Monsieur Roger GREDEN, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Firouz BENAMMAR, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, siège social, objet, durée, capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de: "First Donaim S.A."

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société ( le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissance de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

### **Titre II: Administration, surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

### **Titre III: Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin, à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

### **Titre IV: Exercice social, dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

### **Titre V: Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Roger GREDEN, prénommé 310

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que cette somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé Administrateur Unique:

- Monsieur Roger Greden, prénommé.

#### *Troisième résolution*

Est nommé commissaire:

La société FIDU-CONCEPT S.à.r.l., ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n<sup>o</sup> B 38136.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BENAMMAR et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008. Relation: LAC/2008/21871. - Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076635/242/163.

(080087054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Winam Investment S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 139.267.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Roger GREDEN, directeur de société, demeurant 4A, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg, ici représentée par Madame Françoise MAZE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915") et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les "Statuts").

La société adopte la dénomination de:

"WINAM INVESTMENT S.A."

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal, tant à Luxembourg qu'à l'étranger l'investissement dans des noms de domaines, l'acquisition ou l'exploitation de marques et de brevets, la prestation de services administratifs, à l'exception de toutes activités spécialement réglementées par la loi ainsi que toutes activités se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

La société a pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachés directement ou indirectement.

La société a aussi pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,-(trente et un mille euros), représenté par 100 actions (cent) de EUR 310,- (trois cent dix euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

## **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si tous ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

**Art. 10.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 12.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 13.** La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

## **Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices**

**Art. 14.** La SA peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1<sup>er</sup> mardi du mois de juin, à 10 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

#### **Titre IV. Exercice social, Dissolution**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

#### **Titre V. Disposition générale**

**Art. 19.** La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille huit.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille neuf.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Roger GREDEN, prénommé, 100

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, à concurrence de 25%,- de sorte que cette somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'adresse de la société est fixée au 18, 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

##### *Deuxième résolution*

Est nommé Administrateur Unique:  
- Monsieur Roger Greden, prénommé.

##### *Troisième résolution*

Est nommé commissaire:

La société FIDU-CONCEPT (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n<sup>o</sup> B 38 136.

##### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille treize.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MAZE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 mai 2008, Relation: LAC/2008/21870. — Reçu cent cinquante-cinq euros (0,50% = 155.- EUR).

Le Receveur ff (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008076637/242/170.

(080087071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

### **ERE III - No 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 139.282.

#### STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the Company, with individual signing power.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is herewith established as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "ERE III - N ° 4 S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.



**Art. 6.** The subscribed capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12'500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and allowing the identification. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16 .** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be partners.

The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole partner or by the general partners' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole partner or by the general partners' meeting, as the case may be.

**Art. 18.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 19.** Subject to and in accordance with article eighteen, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

For the purposes of this article nineteen, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measure*

The first financial year begins at the date of the incorporation and shall finish at December 31, 2008.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Association having thus been established, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, has subscribed for all the one hundred twenty-five (125) shares.

All these shares have been 100% paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares having verified that the conditions set forth in Article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately upon incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital, considering itself as fully convened and assuming the powers conferred to the general partners' meeting, has adopted the following resolutions:

- 1.- The registered office of the Company is fixed at 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2.- The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
  - a) Mr Vincent GOY, company director, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Mr Eric BIREN, chartered accountant, professionally residing at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - c) Mr Peter CLUFF, company director, professionally residing at 132, Sloane Street, London SW1X 9AX.
- 3.- The sole partner authorizes the Board of Managers to delegate the daily management of the business of the Company to one or more of its managers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

La personne comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** L'objet social de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un actionnaire direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "ERE III - N ° 4 S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres permettant leur identification. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu(ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

**Art. 18.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 19.** En conformité avec l'article dix-huit, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

Pour les besoins de cet article dix-neuf, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, "Europa Real Estate III S.à r.l.", prénommée, a souscrit à la totalité des cent vingt-cinq (125) parts sociales.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Attestation*

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la Loi sont remplies et le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

#### *Résolutions adopte par l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie prénommée, représentant la totalité du capital social, se considérant dûment convoquée et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a adopté les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - a) Monsieur Vincent GOY, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
  - b) Monsieur Eric BIREN, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

c) Monsieur Peter CLUFF, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 132, Sloane Street, Londres SW1X 9AX.

3) L'associé unique autorise le Conseil de Gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société à un ou plusieurs gérants.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juin 2008, Relation: EAC/2008/7988. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5 % = 62,50.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008076662/239/336.

(080087237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2008.

**Paritex Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.359.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 30 mai 2008*

- La société FIDIS S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, démissionne de son mandat d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration. De même que les sociétés EFFIGI S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et DMC S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg démissionnent de leurs mandats d'Administrateur, avec effet à la présente Assemblée, sont acceptées;

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Harald CHARBON, employé privé, né le 11 juillet 1969 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, née le 7 juin 1966 à Florange (France), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés en tant que nouveaux Administrateurs. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 30 mai 2008.

Certifié sincère et conforme

PARITEX HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075698/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03897. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**CS German Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.848.

—  
EXTRAIT

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée et avec effet immédiat, les personnes suivantes:

- M. Mark HOUSTON, né le 22 décembre 1970 à Dunfermline, Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

- M. David CUNNINGTON, né le 18 août 1974 à Marston Green, Grande-Bretagne, et ayant son adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, W1J 6ER Londres, Grande-Bretagne, et

- M. Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban, et ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le conseil de gérance est donc composé, à partir de cette date, des personnes suivantes:

- M. David Cunningham,
- M. Michael Chidiac,
- Mme Berith Kübler, et
- M. Mark Houston.

De plus, à cette même date, l'associé unique de la Société a décidé de transférer le siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075562/1092/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02517. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

### **Luxpar-Ré, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 33.295.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 26 mars 2008 à 11.00 heures*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler
2. M. Georges Gudenburg
3. M. Jacques Reckinger
4. M. Claude Weber

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant, KPMG Audit, 9, allée Schaeffer L-2520 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008075282/4685/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08245. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

### **GSMP V Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 30 mai 2008, a pris acte de la démission de Rosa Villalobos résidant professionnellement 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, Gerard Meijssen résidant professionnellement 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg et de Steffen Kastner résidant professionnellement 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, comme gérants de la société avec effet immédiat et a décidé de nommer John Bowman résidant

professionnellement 85 Broad Street, 10004 New York, et Michael Furth résidant professionnellement 133 Fleet Street, EC4A 2BB London comme gérants de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 30 mai, 2008, composé comme suit:

- Eric GOLDSTEIN,
- Simon CRESSWELL,
- Christophe CAHUZAC,
- John BOWMAN, and
- Michael FURTH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSMP V ONSHORE S.à r.l.*

Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2008075410/3521/26.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02270. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 111.446.

—  
EXTRAIT

Par résolutions prises lors du conseil d'administration du 29 avril 2008 de Shire Holdings Ireland Limited, la société mère de la Succursale, il a été décidé:

- de reconnaître la démission avec effet au 29 avril 2008 de Madame Yannick Poos, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de sa fonction de représentant permanent de la Succursale; et
- de nommer avec effet au 29 avril 2008, Monsieur Armand Thomas, dont l'adresse professionnelle est 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que représentant permanent de la Succursale pour une durée indéterminée avec les mêmes pouvoirs que son prédécesseur.

Par ces résolutions, le conseil d'administration a confirmé que l'unique représentant permanent de la Succursale sera dès lors Monsieur Armand Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

*Pour Shire Holdings Ireland Limited, Luxembourg Branch*  
Signature

Référence de publication: 2008075268/2134/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03402. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080086056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

**Tarry Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 40.764.

Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'administrateurs de la société TARRY GROUP HOLDING S.A., établie au 10, rue Willy Goergen à L-1636 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 40.764.

Luxembourg, le 27/05/2008.

Lex THIELEN / Philippe STROESSER / Magalie HILCHER  
Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008075697/318/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.